

Monsieur
Christian Frey, MA UZH
Rempl. du responsable Finances & Fiscalité
Economiesuisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Lausanne, le 30 mars 2020

Consultation sur l'initiative parlementaire «Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois» (09.503). Droit de timbre de négociation et droit de timbre sur les primes d'assurance

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 21 janvier 2020 relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Contexte général

Les présents avant-projets émanant de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER) constituent la seconde partie de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire déposée le 10 décembre 2009 intitulée «Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois» (09.503). Déjà approuvé par le Conseil national et suspendu au Conseil des Etats en raison du rejet de la RIE III fédérale en 2017 (les travaux doivent reprendre ce printemps), un premier texte élaboré séparément porte sur la suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre. Les deux présents avant-projets se concentrent, eux, sur la suppression des droits restants.

Objet de la consultation

La première étape du projet qui nous occupe porte sur la suppression du droit de timbre de négociation sur les titres suisses et sur les obligations étrangères avec durée résiduelle inférieure à un an, ainsi que sur le droit de timbre sur les primes d'assurance-vie. Cette suppression entraînerait des pertes fiscales cumulées de 219 millions de francs par an. La seconde étape concerne la suppression du droit de timbre de négociation sur les autres titres étrangers, ainsi que celui sur les primes d'assurance de choses et de patrimoine, qui occasionneraient des pertes fiscales cumulées de 1,786 milliard de francs. Au total, les pertes estimées des deux réformes se chiffrent, selon les données de l'Administration fédérale des contributions, à un peu plus de 2 milliards de francs annuellement.

Appréciation

La CER est divisée sur la question. La majorité de la commission juge nécessaire de supprimer les droits de timbre afin de garantir l'attractivité de la place financière suisse. Elle soutient que leur abolition aura un effet positif sur la croissance, qui compensera sur le long terme une bonne partie des pertes de recettes engendrées. La minorité estime quant à elle qu'il serait irresponsable de se priver de ces revenus au vu des nombreuses réformes fiscales en cours ou à venir. Elle craint que des

pertes fiscales importantes ne mettent à mal les finances fédérales et doute que l'abolition des droits de timbre ait l'effet escompté sur la croissance et l'emploi. Elle propose par conséquent de ne pas entrer en matière sur ces avant-projets.

Les milieux bancaires recommandent l'abandon de ces droits de timbre. Leur organisation faîtière, l'Association suisse des banquiers, œuvre depuis des années pour leur abolition, estimant qu'ils sont «très défavorables pour les banques». Ils impliquent des coûts de gestion importants, notamment du point de vue de l'IT, et nécessitent le recours à des collaborateurs très spécialisés dont les compétences pourraient être plus utiles dans d'autres secteurs financiers.

La CVCI pense que la suppression des droits de timbre permettra de dynamiser le financement des sociétés, rendant ainsi la place suisse plus attractive. Ces conséquences positives permettront, selon toute vraisemblance, de compenser indirectement les effets pécuniaires liés à leur abolition. Aucune des places financières concurrentes de la Suisse ne connaît d'impôts de ce type, ce qui leur procure un avantage décisif par rapport à notre pays. De fait, les droits de timbre et l'impôt anticipé empêchent l'implantation en Suisse de certaines activités financières lucratives. Il paraîtrait par ailleurs logique de supprimer ces droits simultanément, et non par étapes. L'argument selon lequel ce fractionnement permettrait de diluer les pertes fiscales dans le temps ne nous semble pas pertinent.

En conclusion, la CVCI se déclare favorable à la suppression du droit de timbre de négociation et droit de timbre sur les primes d'assurance. Elle considère que le projet bénéficiera à l'économie et, plus particulièrement, au financement des entreprises dont elle défend les intérêts.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Antoine Müller
Responsable des dossiers politiques



Jean-François Krähenbühl
Chargé de communication